

PARLEMENT EUROPEEN



DÉPUTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN

Président de la
Commission européenne
M. Jean-Claude Juncker
Commission européenne
200, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 12 décembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de deux projets législatifs initiés par la Commission précédente, plus précisément le paquet sur l'économie circulaire introduit en juillet 2014 et le paquet sur la qualité de l'air introduit en décembre 2013.

Selon les informations en notre possession, le Collège des Commissaires envisage de retirer les projets en question. Ainsi, notre initiative rejoint les préoccupations et les demandes déjà exprimées par les Ministres de l'Environnement de 11 Etats membres et des coordinateurs de PPE, S&D, ALDE et Verts de la commission de l'environnement du Parlement européen.

Le paquet sur l'économie circulaire

Face à une demande toujours croissante de ressources limitées, nous sommes d'avis que l'Europe doit entreprendre des efforts conséquents pour accroître l'efficacité de notre utilisation de ressources primaires et secondaires. Les propositions introduites en juillet 2014 par l'ancien Commissaire pour l'environnement, Monsieur Janez Potočnik, vont exactement dans ce sens. Pour relever ce défi, nous avons besoin d'une économie qui produit des biens et services en privilégiant la réutilisation plutôt que la destruction finale, en d'autres mots une économie circulaire.

Or, la transition vers une économie plus circulaire a des effets positifs aussi bien pour l'environnement que pour le développement économique tout en assurant une croissance intelligente et durable. Ainsi, l'analyse d'impact des services de la Commission reconnaît que la nouvelle législation sur l'économie circulaire pourrait contribuer à une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre et à la création de plus de 180.000 emplois d'ici à 2030.

Nous considérons également que cette transition offre des opportunités importantes pour la diversification de l'économie et de la place financière luxembourgeoise.



Le paquet sur la qualité de l'air

En décembre 2013, la Commission a décidé de réviser la législation européenne existante afin de réduire les émissions nocives de l'industrie, du transport, des installations de production d'énergie et de l'agriculture en vue d'améliorer la qualité de l'air et de protéger ainsi la santé humaine et l'environnement.

Selon des études récentes, quelques 400.000 citoyens de l'Union européenne meurent prématurément chaque année à cause de la pollution atmosphérique. Les maladies provoquées par la concentration actuelle de particules en suspension dans l'air entraînent plus de 100 000 hospitalisations supplémentaires chaque année. Ces mêmes études montrent que la mauvaise qualité de l'air en Europe représente une source de frais considérables pour les systèmes de santé des Etats membres et une incidence négative sur la performance économique de l'Union européenne.

Au vu des enjeux pour l'environnement et l'économie européenne, nous sommes convaincus que la décision de retirer ces propositions serait une erreur et donnerait un mauvais signal aux citoyens européens. C'est pour cette raison que nous faisons appel à la nouvelle Commission pour ne pas abandonner les projets évoqués afin de permettre au Parlement européen et au Conseil de poursuivre le travail législatif.

Veillez-agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Claude Turmes, député européen

Mady Delvaux-Stehres, députée européenne

Georges Bach, député européen

Charles Goerens, député européen